

## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX PRÉPARATION ET DÉPÔT D'UN DOSSIER DE CANDIDATURE

### Programmes de bourses d'excellence et d'exemptions des droits de scolarité supplémentaires pour élèves internationaux en formation professionnelle

Notez que les études de formation professionnelle **ne sont pas de niveau universitaire, ni collégial**. Elles peuvent se comparer à des études pour l'obtention d'un Brevet d'études professionnelles ou d'un Certificat d'aptitude professionnelle.

Ci-dessous une liste d'abréviations utiles :

- EI = Éducation internationale
- CS = Commission scolaire ; elles sont responsables de plusieurs CFP, par région administrative du Québec
- CFP = Centre de formation professionnelle
- MIDI = Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion
- MEESR = Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

---

## CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Avant d'entamer la préparation de votre dossier de candidature, veuillez vérifier si votre profil d'élève international correspond aux critères d'éligibilité fixés par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche du Québec (MEESR).

Vous devez :

- ✓ Être **à l'extérieur du Canada** jusqu'au moment de l'annonce de la sélection des boursier(ère)s et des élèves bénéficiant de l'exemption uniquement
- ✓ Être **âgé de 18 ans minimum**, au moment de déposer votre demande
- ✓ **Parler le français ou l'anglais** comme langue maternelle ou langue seconde d'un niveau assez avancé pour étudier avec succès en formation professionnelle
- ✓ Désirer poursuivre des **études à temps plein** (minimum 15 heures/semaine) au Québec dans un programme de formation professionnelle menant à l'obtention d'un diplôme d'études professionnelles (DEP) ou d'une attestation de spécialisation professionnelle (ASP)
- ✓ Avoir **complété le niveau de scolarité minimum pour être admis** au programme d'études qui vous intéresse. Pour plus d'informations, consultez le site info route, section « rechercher un programme », taper le code du programme que vous voulez suivre pour savoir le niveau de scolarité minimum à avoir  
[http://www2.inforoutefpt.org/guide/programme\\_global.asp](http://www2.inforoutefpt.org/guide/programme_global.asp)

Vous ne devez pas :

- ✘ **Avoir la citoyenneté canadienne** ni avoir le statut de résident permanent du Canada, ni même avoir déposé de demande de résidence permanente en vertu des lois canadiennes de l'immigration
  - ✘ **Avoir bénéficié antérieurement d'une bourse** pour effectuer des études d'un niveau égal ou supérieur, au Québec. De plus, le cumul de bourses durant une même année scolaire n'est pas autorisé
  - ✘ Vous inscrire à un **programme de deux DEP conjoints ou de DEP-ASP conjoints** à moins que ce programme ne soit officiellement reconnu par le MELS, avec un numéro de programme qui lui est propre
- 

## MARCHE À SUIVRE

Afin de vous assurer le meilleur des succès dans vos démarches, merci de bien respecter TOUTES les procédures avec précision. Les démarches administratives demandent beaucoup de rigueur et de respect des consignes. Ces documents officiels ont été élaborés en se basant sur les directives des ministères de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR) et de l'Immigration (MIDI).

### Étape préliminaire : Choisir un programme d'études et un CFP offrant ce programme

1. Référez-vous à ce site afin de voir les programmes disponibles et le CFP où ils se donnent : <http://www.inforoutefpt.org/>

Afin de trouver la liste des programmes de formation professionnelle : cliquez sur *Rechercher un programme* puis sélectionner le Niveau *Secondaire* et cochez la case *DEP*. Vous pouvez également sélectionner une région ou un secteur, au besoin.

2. Vous devez ensuite identifier de quelle Commission scolaire relève le CFP choisi, **car c'est auprès de cette commission scolaire que vous devrez déposer votre demande de bourse.**

Lorsque vous êtes déjà sur la page de la formation souhaitée, vous pouvez retrouver tous les centres et leurs coordonnées si vous cliquez sur « *Organismes scolaires offrant le programme* ».

**IMPORTANT** : Pour vous assurer d'un bon traitement de votre demande, contactez la personne responsable des dossiers des élèves internationaux afin de valider avec elle la procédure d'envoi de votre dossier d'admission au CFP et de demande de bourses.

## Étape 1 : Demande d'admission dans un CFP au Québec et vérification des conditions d'admission

1. Validez votre admissibilité au programme de bourses d'excellence et d'exemption (voir document *Élèves éligibles à une bourse d'excellence*)
2. Assurez-vous de satisfaire aux conditions d'admission de la formation à laquelle vous aspirez.
  - Les informations sur le **type de conditions à remplir** se trouvent sur le site d'Éducation internationale : <https://www.quebecmetiersdavenir.com/etudier-au-quebec/les-conditions-dadmission/>
  - Les **conditions d'admission particulières à votre programme** de formation sont expliquées sur le site d'inforoute (inforoutefpt.org), sur chacune des pages des programmes de formation.
  - Il est possible que le centre de formation professionnelle soit tenu d'exiger l'**évaluation comparative des études effectuées hors du Québec**, délivrée par le MIDI. Le CFP vous en informera, et vous fournira les procédures à suivre pour le traitement de cette demande (voir *Check-list-ÉCÉ 2015*). IMPORTANT : SEULEMENT si elle a la possibilité et les ressources pour le faire, la CS pourra aussi vous épauler pour constituer votre dossier de demande d'évaluation comparative des études.
    - le délai : 20 jours ouvrables
    - **les frais : 114 \$CAD**
3. Rassembler vos documents requis pour une admission (vérifiez auprès du centre de formation convoité).

## Étape 2 : Demande de bourse d'excellence et/ou bourse d'exemption des droits de scolarité supplémentaires

1. Remplir et imprimer le *Formulaire de demande*
2. Faire remplir les *Formulaires de recommandation*
3. Rassembler vos documents requis (voir *check-list 2015*)

Pour plus de renseignements, consultez le internet : <http://www.education-internationale.com/recrutement-international/bourses-dexcellence-aux-eleves-internationaux/>

IMPORTANT : Les élèves de nationalité française ne sont pas admissibles aux programmes de bourse d'excellence et bourse d'exemption des frais car grâce à l'entente France-Québec, ils bénéficient automatiquement de l'exemption des frais de scolarité applicables normalement aux élèves étrangers. Les élèves bénéficiant de double nationalité incluant la nationalité française ne sont pas admissibles.

La date limite de dépôt des demandes de bourses pour l'année 2015-2016 est le **9 octobre 2015**.

Commencez tôt vos démarches. Il est possible que les centres de formation fixent une date limite antérieure à celle d'Éducation internationale, afin de s'allouer du temps pour l'étude des dossiers de candidatures.

Les bourses attribuées seront annoncées aux commissions scolaires au début du mois de décembre 2015, pour des élèves de la cohorte débutant à l'automne 2016.

**N.B : Pour l'année 2014-2015, 22% des demandeurs de bourses ont obtenu une bourse d'excellence ou d'exemption.**

NB : Il faut envoyer votre dossier UNIQUEMENT et directement à la CS que vous désirez intégrer ; c'est la CS qui décidera des dossiers de demandes de bourses à transmettre à Éducation internationale, car il y a une limite de 5 dossiers par CS.

### **Étape 3 : Si vous obtenez une bourse ou une exemption, faites vos démarches administratives (CAQ, permis d'études, permis de travail pour le stage, visa pour résident temporaire)**

Si une bourse ou une exemption de frais de scolarité vous est octroyée par le comité de sélection, vous devrez dès lors entamer les procédures afin d'obtenir votre CAQ et votre permis d'études pour la rentrée. Ne commencez pas ces démarches inutilement avant d'avoir eu la confirmation des résultats.

Les documents d'immigration à obtenir pour venir étudier au Québec sont :

1. Le **Certificat d'Acceptation du Québec (CAQ)**
  - le délai : 20 jours ouvrables (entre 4 et 5 semaines)
  - **les frais : 109 \$CAD**

Voir le site du MIDI <http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/immigrer-installer/etudiants/index.html>

CONSEIL : Faites une demande en ligne de préférence ( plus rapide)  
<http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/services/caq-electronique/index.html>

2. **Permis d'études, visa de résident temporaire ET permis de travail** pour stage coop, pour le stage obligatoire compris dans votre formation
  - Se demandent simultanément dans le même formulaire (le visa de résident temporaire peut parfois être rempli à part)
  - le délai : environ 3 mois
  - **les frais : 150 \$CAD**

Voir le site d'IMMIGRATION CANADA : <http://www.cic.gc.ca/francais/etudier/index.asp>

CONSEIL : faites une demande en ligne de préférence (plus rapide)  
<http://www.cic.gc.ca/ctc-vac/avant-de-commencer.asp>